

CHECKLIST DÉPÔT DE MENUISERIES



1



AVANT LE CHANTIER : VÉRIFICATION AMIANTE

- ☐ Identifier l'âge des menuiseries (avant / après 1997)
- ☐ Vérifier la présence possible d'amiante (mastics, joints, colles...)
- ☐ Faire réaliser un RAAT (Repérage Amiante Avant Travaux) si nécessaire
- ☐ Récupérer les documents disponibles auprès de votre client :
 - ☐ Diagnostic amiante / RAAT
 - ☐ Date de construction du bâtiment
 - ☐ Facture d'installation
 - ☐ Marquage fabricant / année

utilisez notre outil en ligne pour identifier
les documents qui vous seront demandés



2



PRÉPARER SA DEMANDE SUR L'APPLICATION VALODÉPÔT

- ☐ Créer la demande en ligne
- ☐ Prendre des photos nettes des menuiseries à déposer
- ☐ Rassembler les justificatifs :
 - ☐ RAAT / repérage démolition
 - ☐ ET / OU documents prouvant l'âge des menuiseries

3



APRÈS ANALYSE DES JUSTIFICATIFS PAR UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

- ☐ Recevoir le mail de validation
- ☐ Récupérer le code d'identification
- ☐ Inscrire le code sur chacune des menuiseries à déposer
- ☐ Déposer les menuiseries dans le point de reprise sélectionné

POINTS DE VIGILANCE



- ☐ Pas de dépôt sans validation préalable
- ☐ Documents incomplets = **REFUS**
- ☐ Risque amiante = filière spécifique obligatoire
- ☐ Anticiper les démarches pour éviter les retards chantier



BESOIN D'AIDE ?

Contactez notre service
dédié par téléphone au
01.80.62.06.48